

LE JOURNAL DE L'ADMD



**FIN DE VIE : LE DÉNI
DE DÉMOCRATIE**
L'ÉDITO DE JONATHAN DENIS
PAGE 2



**LES SOIGNANTS
PRENNENT LA PAROLE**
PAGE 15

**SOLIDARITÉ
ET ENTRAIDE**
PAGE 16

**ASSOCIATION
POUR LE DROIT
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.**

Le déni de démocratie.

Des tergiversations d'Emmanuel Macron sur un projet de loi moult fois reporté après avoir réuni une convention citoyenne sur la fin de vie, à une dissolution arrêtant brutalement les discussions à l'Assemblée nationale alors que nous étions à seulement neuf jours d'un vote historique, puis une censure du Gouvernement de Michel Barnier annulant le calendrier qui prévoyait une reprise de ce texte début février, nous pensions avoir tout connu en deux ans.

C'était sans compter l'irruption d'un nouveau Premier ministre, en la personne de François Bayrou, qui décide de mentir sur les législations étrangères, de faire passer ses croyances personnelles avant les demandes exprimées par la société et d'annoncer un beau matin que tout le travail démocratique fait sur l'accompagnement en fin de vie devait être revu. Un coup de main à tous les opposants à l'aide active à mourir qui usent depuis des années des mêmes stratagèmes et un véritable déni de démocratie.

En affirmant qu'il va scinder le texte sur la fin de vie pour opposer artificiellement les soins palliatifs au suicide assisté et à l'euthanasie, François Bayrou renie les convictions de son propre groupe politique et fait le jeu de certains représentants de soins palliatifs qui refusent de voir dans l'aide à mourir un soin ultime comme le revendiquent pourtant les médecins dans les pays qui ont légiféré bien avant nous, comme l'affirment avec fraternité les soignants

en Belgique qui accompagnent des Français condamnés à franchir la frontière pour être respectés dans leurs choix.

François Bayrou voulait diviser celles et ceux qui souhaitent à la fois la légalisation de l'aide à mourir et l'accès à des soins palliatifs partout et pour tous. Objectif raté, puisqu'une majorité de parlementaires et de militants pour le droit de mourir dans la dignité lui ont signifié qu'il se trompait lourdement.

Ne sachant plus à quel saint se vouer, le Premier ministre, après avoir voulu laisser la main au Parlement pour reprendre les discussions arrêtées en juin 2024, puis après avoir fait marche arrière, souhaite maintenant que les deux textes soient étudiés en même temps et votés le même jour.

Le sujet de la fin de vie mérite de l'écoute, du sérieux, du respect. Nous ne les percevons pas aujourd'hui de sa part. Et pendant ce temps-là, les Français ne peuvent toujours pas décider pour eux-mêmes.

Nous ne lâcherons rien pour que ce texte, unique, soit voté le plus rapidement possible.

Jonathan Denis
Président



Du côté...

... DES SALONS

Dans cette période où il importe de multiplier les contacts, que ce soit avec les soignants ou les politiques, l'ADMD organise sa présence dans de nombreux événements de portée nationale.

Du 19 au 21 novembre 2024, et pour la deuxième année, l'ADMD tenait un stand au Salon des maires et des collectivités locales, à Paris. Durant ces trois journées, président, secrétaire général, administrateurs et salariés y ont accueilli de nombreux élus qui partagent notre revendication en faveur d'une loi de liberté en fin de vie.

... DE L'ITALIE

Le 11 février 2025, la Toscane, première des vingt régions italiennes à prendre une telle décision, a adopté un règlement précisant les conditions d'accès au suicide assisté en s'appuyant sur une décision de la Cour constitutionnelle italienne de septembre 2019. Les autorités sanitaires régionales devront créer une commission médicale multidisciplinaire, comprenant au moins un psychiatre et un psychologue, pour examiner les demandes des personnes désirant accéder au suicide assisté. Une fois reçue une demande, la commission aura vingt jours pour y répondre et, en cas de réponse positive, le malade pourra décider, au choix, de finir ses jours à domicile ou dans une structure sanitaire. Le malade pourra à tout moment interrompre ce parcours le portant vers le suicide assisté.



Christophe Marion



Dieynaba Diop



Marie-Noëlle Battistel



Nicole Dubré-Chirat



Yaël Braun-Pivet



Patrick Kanner



Sommaire.

LES 10 ANS
DE L'ADMD TOUR
PAGE 11

45 ^e assemblée générale	4 et 5
> Appel à candidature	5
Vie des délégations	6 à 10
> Carte blanche à Céline Allaert	10
Jeunes ADMD	11 à 13
Comité culturel	14 et 15

45^e assemblée générale.

APPEL À CANDIDATURE

La 45^e assemblée générale de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité se tiendra au Mans, le samedi 11 octobre 2025, Salle des Concerts. À l'occasion de cette assemblée, quatorze administrateurs seront élus : douze directement par les adhérents de l'ADMD (le premier collège) et deux par les délégués de l'association (le second collège).



La liste des candidats soumis au vote du premier collège (l'ensemble des adhérents de l'ADMD), qui sera soumise à la validation du conseil d'administration lors de sa réunion du lundi 26 mai 2025 (conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'ADMD), sera publiée dans le numéro 161 du Journal de l'ADMD (juin 2025). Les adhérents de l'ADMD auront à choisir douze administrateurs parmi les candidatures retenues.

À cet effet, la convocation ainsi que le matériel de vote (précisant les dates du scrutin par correspondance, sous contrôle d'un huissier de justice) seront inclus dans ce même numéro 161 du Journal de l'ADMD.

Rappel des statuts (article 5).

Art. 5.1: Le conseil d'administration est composé de douze membres élus par les adhérents et de deux délégués élus par leurs pairs. Les quatorze administrateurs ont voix délibérative.

Art. 5.2: Les administrateurs élus par les adhérents le sont à l'occasion de l'assemblée générale par un vote à bulletin secret pour quatre ans parmi les membres de l'Association. Les candidats se présentent soit individuellement soit sur une liste regroupant des personnes ayant les mêmes objectifs et qui mettront en commun les moyens de campagne autorisés. La perte de leur qualité d'adhérent entraînera leur remplacement conformément à l'article 5.8.

Art. 5.3: Les administrateurs élus par les délégués le sont par un vote à bulletin secret pour deux ans à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire. La perte de leur mandat de délégué entraînera leur remplacement conformément à l'article 5.8.

Art. 5.4: Les administrateurs sont tenus d'assister aux réunions du conseil d'administration. Après trois absences non justifiées, le conseil d'administration peut décider de la perte de sa qualité d'administrateur. [...]

Art. 5.8: En cas de vacance par suite de décès, démission, suspension ou radiation de l'un ou plusieurs de ses membres, le premier conseil qui suit le constat de carence pourvoit à leur remplacement. Ce remplacement est assuré par la cooptation d'un adhérent par le conseil d'administration; en cas de remplacement d'un administrateur élu par les délégués, il devra nécessairement être choisi parmi les délégués.

Le mandat du nouvel administrateur dure jusqu'à l'expiration du mandat de l'administrateur qu'il a remplacé. Sa nomination fera l'objet d'une résolution soumise pour ratification à la toute prochaine assemblée générale ordinaire.

Appel à candidature ●



Conformément à l'article R4a du règlement intérieur de l'ADMD, les adhérents qui souhaitent se présenter à l'élection au conseil d'administration devront faire parvenir leur candidature par courriel à l'adresse : **secretariatgeneral@admd.net avant le vendredi 16 mai 2025.**

Un accusé de réception sera envoyé par retour de courriel.

Toute candidature qui ne sera pas conforme aux textes en vigueur à l'ADMD sera rejetée.

Les voies de recours sont celles de droit commun. La liste des candidats sera arrêtée par le conseil d'administration lors de sa réunion du lundi 26 mai 2025, en vue de sa publication dans le numéro 161 du Journal de l'ADMD (juin 2025).

Rappel du règlement intérieur (article R4a) ●

Les candidats au conseil d'administration doivent être majeurs et adhérents de l'ADMD depuis au moins un an. Ils doivent être à jour de cotisation le jour de l'assemblée générale.

Ils doivent faire acte de candidature par lettre précisant leurs positions et motivations adressée au conseil d'administration trois mois au moins avant la date fixée pour l'assemblée générale afin d'en permettre la diffusion. Dans tous les cas, un appel à candidature sera fait par l'intermédiaire du Journal de l'ADMD, précisant les modalités.

La liste des candidats est arrêtée par le conseil d'administration pour être mise à la disposition des membres. Elle indique, par ordre alphabétique à partir d'une lettre tirée au sort par le bureau, les prénoms, nom, ville de résidence, profession, âge, éventuellement les fonctions actuelles et passées des candidats dans l'association et leur numéro d'adhérent.

Ne seront retenues que les candidatures exposant les grandes lignes d'un programme d'action présenté de façon synthétique dans un texte ne dépassant pas 200 mots. Si plusieurs candidats se présentent collectivement, conformément à l'article 5.2 des

statuts, la liste pourra bénéficier du cumul des moyens, au prorata du nombre de candidats de ladite liste. Une photo récente des candidats pourra être insérée en en-tête de la profession de foi. Le cas échéant, il pourra s'agir d'une photo collective.

Les candidats pourront préciser les soutiens dont ils disposent (administrateurs, délégués...) et indiquer le candidat qu'ils soutiendraient au poste de président.

Est considéré comme nul tout bulletin portant des signes distinctifs ou commentaires ou sur lequel est porté un nombre de noms supérieur au nombre de postes à pourvoir.

Sont proclamés élus les candidats totalisant le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de postes à pourvoir. En cas d'égalité de voix pour l'attribution du dernier siège, c'est le candidat le plus ancien dans l'association qui sera élu.

Les deux administrateurs élus parmi le second collège (collège des délégués) le sont tous les deux ans lors de l'assemblée générale ordinaire, par un vote à bulletin secret. La liste des délégués candidats est arrêtée par le conseil d'administration précédant l'assemblée. Chaque délégué ne peut être porteur que d'un pouvoir.



Le mot du secrétaire général.

La force de l'ADMD, riche de près de 80 000 adhérents en ce début d'année, c'est vous, c'est nous : militants, délégués, administrateurs, bénévoles de la ligne d'écoute, représentants des usagers, juristes médiateurs, médiateurs de la commission Soignants... Toutes et tous mobilisés, malgré les atermoiements de nos gouvernants sur la question de la fin de vie, pour faire entendre le souhait des Françaises et des Français d'avancer rapidement sur ce sujet. C'est ainsi que de nombreuses actions ont été menées sur l'ensemble du territoire à l'occasion de la 17^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, le 2 novembre dernier (voir photos pages 8 & 9). C'est grâce à vous, à votre engagement et votre soutien, que notre prochaine semaine de mobilisation nationale, du 22 au 29 mars, sera une réussite ! Renseignez-vous sur le site internet de l'ADMD ou auprès de nos délégués pour connaître le programme des actions proposées près de chez vous.

Yoann Brossard
Secrétaire général

Vie des délégations.

MORBIHAN

DÉLÉGUÉE : VÉRONIQUE HABRIAS



Jeudi 14 novembre, 90 personnes ont répondu à l'invitation de la délégation morbihannaise et du Cinéma Ti Hanok d'Auray en assistant à la projection de *Johnny got his gun*, l'un des films les plus importants sur la liberté de choix de la fin de vie. Les questions soulevées par le film ont nourri les échanges avec la salle. Jean-Luc Romero-Michel et le Dr François Le Vély ont répondu aux témoignages poignants du public en abordant le contexte politique du projet de loi sur la fin de vie, le cadre légal actuel ainsi que les avancées sociétales constatées dans les pays qui ont légalisé une forme d'aide active à mourir. Nicole Le Peih, députée du Morbihan, a déploré que la France peine à accepter d'écouter la volonté finale des patients. Pour elle, la non prise en compte des volontés correspond à de la non-assistance à personne en danger. Cette soirée forte en émotions s'est conclue par de chaleureux remerciements à l'attention de Renée Jeanjean, déléguée sortante, et de son mari Bernard.

DRÔME

DÉLÉGATION ORPHELINE



Une réunion publique s'est tenue le vendredi 15 novembre dans les salons de l'hôtel Novotel à Valence, animée par notre secrétaire général, Yoann Brossard, à l'occasion de la 17^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité. Un auditoire nombreux – la salle était comble – qui a pu s'informer sur les dernières actualités et sur les actions de notre association. Un beau moment d'échange avec les adhérents et les non-adhérents de l'ADMD.

CÔTES-D'ARMOR

DÉLÉGUÉ : SERGE RAOULT



Samedi 16 novembre, la réunion annuelle des adhérents des Côtes-d'Armor a réuni plusieurs dizaines de personnes à Lamballe. L'objet était de faire un point

sur l'évolution de la proposition de loi sur la fin de vie. Jonathan Denis, Annie Le Houérou (sénatrice) et Sophie Bruckert (MGEN) ont abordé les différentes attentes des adhérents mais aussi le parcours législatif nécessaire à l'aboutissement d'une loi, avec la nouvelle perspective d'un projet de loi à l'étude au Parlement. Serge Raoult a aussi abordé le rôle important des représentants des usagers dans les établissements de santé, en faisant appel aux candidatures pour la prochaine mandature en 2025.

VENDEE

DÉLÉGUÉE : MARYSE KALSCH



Assistée de ses trois adjoints, Maryse Kalsch a organisé le 16 novembre 2024, à la Roche-sur-Yon, une conférence. Pierre Juston, juriste et administrateur de l'ADMD, a bien voulu répondre à son invitation pour l'animer. Après le témoignage d'un adhérent sur l'accompagnement de son épouse atteinte de la maladie de Charcot, Pierre Juston a structuré son intervention à partir des mots Dignité, Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité et République. Si l'ADMD sait qu'il y a autant de perceptions de la dignité qu'il existe d'êtres humains, elle revendique sa propre vision et celle de l'immense majorité des Français pour aboutir à une loi républicaine et laïque, respectant la liberté de conscience de chacun, permettant un accompagnement égalitaire et fraternel pour ceux

qui y aspirent. Le public de 80 personnes, dont de nombreux adhérents vendéens, a ensuite échangé avec l'intervenant, montrant sa préoccupation mais aussi sa forte détermination pour enfin aboutir à cette loi.

VOSGES

DÉLÉGUÉE : VÉRONIQUE MATHIEU



Le 22 novembre, le Dr Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD, était conviée à une réunion à Remiremont, à l'initiative de la délégation de l'ADMD pour les Vosges, de MGEN 88 et de la Libre Pensée 88. Le thème du débat était *Où en est-on du projet de loi sur la fin de vie ?* Anne Vivien a précisé que le député Falorni avait déposé une proposition de loi reprenant le même texte que celui qui avait été arrêté par les parlementaires en juin 2024, avant la dissolution de l'Assemblée nationale. Elle en détaille le contenu. Le Dr Vivien mentionne qu'il y a maintenant urgence à reprendre les débats par empathie pour les patients qui souffrent et qui attendent !

Lors des échanges qui ont suivi avec la salle, les questions ont également porté sur les directives anticipées et leur application parfois compliquée, sur le rôle de la personne de confiance, sur la question particulière de la maladie d'Alzheimer, ainsi que sur l'accès insuffisant aux soins palliatifs, notamment en zones rurales.

Du nouveau à l'ADMD !

Le conseil d'administration de l'ADMD, qui s'est réuni le lundi 16 décembre 2024, a désigné quatre nouveaux délégués départementaux :

1. **Claudine Bouby**, en Haute-Vienne et dans la Creuse
2. **Jonathan Denis**, dans les Alpes-Maritimes et à Monaco
3. **Olivier Fournet**, dans le Tarn-et-Garonne
4. **Bruno Nicolet**, dans le Territoire-de-Belfort.

Lors de sa réunion du 24 février 2025, le conseil d'administration se prononcera sur les désignations de deux nouveaux délégués (Aude et Ille-et-Vilaine). Ils seront présentés dans la prochaine édition de ce Journal. Les adhérents directement concernés recevront une information.



Aurélia Zézybrouck a rejoint, le 8 janvier 2025, l'équipe des salariés de l'ADMD avec le titre de coordinatrice du pôle solidarité et entraide. Elle sera chargée du suivi administratif de l'ADMD Écoute, de la commission juridique et de la commission Soignants. Une mission importante au service de nos adhérents et de leurs proches pour que vive la fraternité au sein de l'ADMD.



1



2



5



6



3



4



7

17^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité ●

- 1. La Rochelle - Charente-Maritime
- 2. Angers - Maine-et-Loire
- 3. Besançon - Doubs
- 4. Bordeaux - Gironde
- 5. Aubenas - Ardèche
- 6. Ajaccio - Corse
- 7. Carcassonne - Aude
- 8. Lons-le-Saunier - Jura
- 9. Fouesnant - Finistère
- 10, 16, 17. Paris
- 11. Lyon - Rhône
- 12. Montauban - Tarn-et-Garonne
- 13. Reims - Marne
- 14. Le Puy-en-Velay - Haute-Loire
- 15. Saint-Paul-lès-Dax - Landes
- 18. Campagne Presse Quotidienne Hebdomadaire

8



9





10



11



16



12



17



13



14



15

18

**Pour
Loïc
Katherine**

Vincent Alain Chantal

Anne Pierrette Charles Simone

Pierrette Marie-Josèphe Frédéric Geneviève

Anne Nicole Simone Germaine Ginette Danièle Yvon

Eliane Claude Annie Bernard André Robert Annie Lucien

Danièle Marguerite Raymonde André Bernard Edith Marie-Danièle

Nicole Danièle Suzanne Josette Lucette Colette Pierrette Marie-Josèphe



c'est déjà trop tard!

**Exigeons une loi de liberté
avant que pour nous aussi il ne soit trop tard!**

Pour un accès universel aux soins palliatifs et la législation de l'aide à mourir.

J'agis, je milite, j'adhère.

admd.net • preparersafindevie.fr • 01 48 00 04 16



Carte blanche à ●●●

Céline Allaert

DÉLÉGUÉE POUR LE VAL-D'OISE



Révoltée notamment par le drame de Chantal Sébire, animée par des convictions philosophiques, j'ai adhéré à l'ADMD en 2008. J'ai rapidement intégré la commission Jeunes au sein de laquelle j'ai œuvré durant plusieurs années, pour continuer en tant que déléguée pour le Val-d'Oise. Je n'imaginai pas que le chemin serait si long et si laborieux, et que nous en serions encore là en 2025, avec un Gouvernement qui ne semble pas enclin à faire évoluer la législation favorablement et rapidement.

Quand regarder le plafond est devenu l'horizon quotidien, quand la vie n'en est plus une et s'apparente plus à de la survie, quand la lumière de l'espoir ne peut plus éclairer les journées, c'est le chemin vers l'hiver de la vie qui s'annonce.

Nous vivons aujourd'hui globalement de plus en plus vieux mais souvent mal, au-delà du concevable pour certains.

La mort assistée serait une évolution positive et un progrès pour notre société. Disposer de soi-même et de son corps dans un moment aussi intime est un droit.

La France piétine et ne comprend pas cette démarche libératrice et de respect individuel, et de libre arbitre de l'Autre.

Les personnes concernées ne sont pas des illuminés mais, bien au contraire, des êtres qui

*« LA FRANCE PIÉTINE ET NE
COMPREND PAS CETTE DÉMARCHE
LIBÉRATRICE ET DE RESPECT
INDIVIDUEL, ET DE LIBRE ARBITRE
DE L'AUTRE. »*

décident de façon mûrement réfléchie, ayant compris et accepté leur finitude après une réflexion saine et réaliste.

Le Gouvernement français ne doit pas oublier qu'étant dans un pays laïc, chacun doit être respecté dans ses croyances diverses et donc indirectement dans sa conception de fin de vie. Il n'y a pas lieu d'appliquer, ni d'imposer des visions personnelles ou religieuses, réductrices, au détriment de l'intérêt général, afin de laisser la liberté à chacun de décider.

Pour ceux qui le souhaiteraient, la fin serait juste programmée compte tenu de situations devenues insupportables quand la vie n'a plus de sens pour eux.

Restons mobilisés, nous ne pourrions pas continuer à être en retard indéfiniment par rapport à nos voisins européens !



Une tournée, 10 ans d'histoire : venez écrire la suite avec nous !

Depuis 2015, les Jeunes de l'ADMD sillonnent les routes de France pour engager le dialogue avec les Françaises et les Français sur la fin de vie. Cette aventure humaine et citoyenne, au service de l'information et de la sensibilisation, fête cette année son dixième anniversaire !

Pour célébrer cette décennie d'échanges et de rencontres, nous avons souhaité faire de cette édition un grand moment de partage et de mobilisation. Du 5 juillet au 3 août 2025, l'ADMD Tour 2025 sera la

tournée la plus longue jamais organisée, avec 26 étapes, du Nord au Sud de la France. Plus de 30 bénévoles seront mobilisés pour aller à la rencontre des passants et les informer sur les droits des patients et les directives anticipées.

Cette année, retrouvez le village de l'ADMD Tour, un espace d'échange et de partage ouvert à toutes et à tous. De nombreuses activités seront proposées, pour les petits comme pour les grands, afin de découvrir de manière ludique et interactive les enjeux liés à la fin de vie.

Enfin, cette édition anniversaire sera rythmée par de nombreuses surprises tout au long du parcours, qui seront dévoilées dans les prochaines semaines... Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux pour célébrer ensemble ces 10 ans d'engagement !



L'ADMD Tour 2025 prendra son départ dans le Pas-de-Calais les 5 et 6 juillet, avant de parcourir toute la France et de se conclure dans les Alpes-Maritimes le week-end des 2 et 3 août 2025. Chaque étape sera une occasion unique d'échanger, de s'informer et de partager un moment convivial avec nos bénévoles engagés. Restez connectés pour découvrir prochainement la carte détaillée du parcours et toutes les surprises qui vous attendent !



Mon Corps, Mon Choix, jusqu'à la fin.

MON CORPS,
MON CHOIX
JUSQU'À LA FIN

C'est avec ce slogan fort que les Jeunes pour le Droit de Mourir dans la Dignité entament cette nouvelle année militante. Un nouveau tract a été conçu pour rappeler que, bien que l'IVG ait été votée et constitutionnalisée, le libre choix en fin de vie reste un combat oublié et qui commence à se faire trop attendre !

SÉMINAIRE DES JEUNES ADMD À NANTES

Les 10, 11 et 12 janvier derniers, l'équipe nationale des Jeunes ADMD s'est réunie à Nantes pour un séminaire de formation et d'échange sur la fin de vie. Cette rencontre annuelle a permis aux militants de mieux se préparer pour les nombreux événements d'information et de sensibilisation à venir. Un grand merci à nos intervenants pour leur partage d'expérience et leurs échanges : le docteur Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD, le docteur Jacques Orvain, membre de la commission Soignants, et la députée du Maine-et-Loire, Nicole Dubré-Chirat.



Tractage dans les rues de Nantes



Échanges avec Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD

Ce fut également un temps de partage et de cohésion essentiel pour renforcer l'équipe et accueillir de nouveaux membres. Pour clore ces journées intenses, un tractage XXL a été organisé sous un beau soleil nantais, permettant de diffuser largement notre nouveau tract et de démontrer que la jeunesse est mobilisée pour cette cause.

LES JEUNES FACE AUX FAKE NEWS

Les fausses informations sur la fin de vie sont nombreuses, que ce soit lors de repas de famille ou sur les réseaux sociaux. Pour y faire face, les Jeunes ADMD ont lancé un Kit de survie spécial fin de vie (<https://kitdesurvie.jeunesadmd.org>) lors des fêtes de



fin d'année ; une ressource précieuse pour répondre aux idées reçues et arguments erronés que l'on peut entendre, y compris ceux relayés récemment par des personnalités publiques comme François Bayrou. Par ailleurs, sur nos réseaux sociaux, nous avons décidé de contrer ces fausses informations avec des visuels et des chiffres précis pour rétablir la vérité !

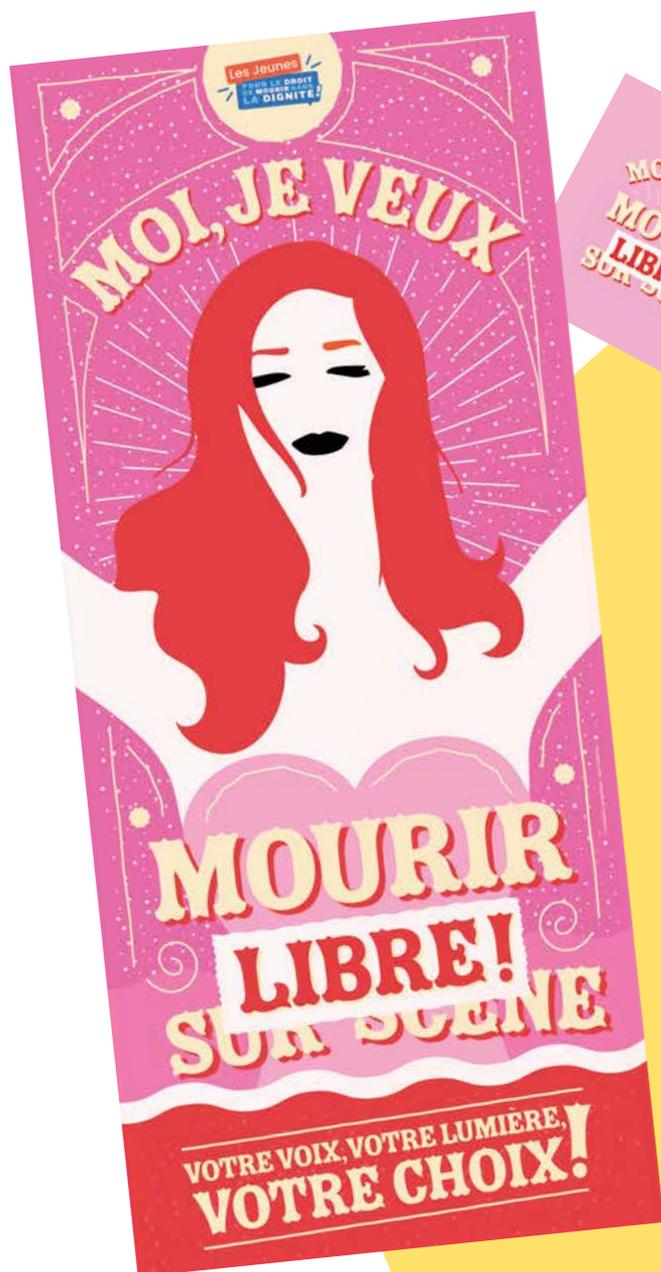
INFORMATION, SENSIBILISATION & PAILLETES À STRASBOURG

Pour la deuxième année consécutive, les Jeunes ADMD ont été invités au Strasbourg Burlesque Festival les 30, 31 janvier et 1^{er} février. Dans un cadre coloré et festif, nos militants ont sensibilisé les festivaliers aux droits des patients en fin de vie, à l'importance des directives anticipées et à la nécessité de faire connaître notre association. Ce fut un plaisir de pouvoir parler d'un sujet aussi sérieux dans une ambiance détendue et bienveillante.



MOBILISATION POUR LA JOURNÉE MONDIALE POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Les Jeunes ADMD étaient présents à Paris et à Toulouse pour cette Journée mondiale, avec un tract intitulé « Notre Voix, Notre Choix ». À Paris, un triporteur aux couleurs des Jeunes ADMD a permis une déambulation dans les rues afin de sensibiliser les passants à notre combat et de susciter le dialogue autour de la fin de vie.



Tu as moins de 36 ans ? Rejoins-nous !

Nous recrutons des bénévoles pour nos prochaines actions partout en France ! Si tu souhaites nous aider, écris-nous à jeunes@admd.net. Des équipes régionales se mettent en place, et ton référent régional te contactera bientôt. Pour ne rien manquer et échanger avec les autres militants jeunes de ta région, rejoins la boucle WhatsApp de ta région !

Le bureau national recherche aussi des bénévoles sur différentes thématiques : communication, vie étudiante, formation, numérique, événements.

Toi aussi rejoins-nous sur le terrain et fais entendre ta voix pour le droit de mourir dans la dignité !



Comité culturel.

RETROUVEZ TOUTES
LES CRITIQUES SUR
NOTRE SITE ADMD.NET
À LA RUBRIQUE
RESSOURCES

Pour découvrir notre
rubrique culturelle :



Le comité culturel
de l'ADMD a sélectionné
pour vous :



LIVRES



Les derniers moments de grand-papa Yvan de Muy et Janou-Ève Le Guerrier

Ce livre relate la relation très complice, très fusionnelle d'une petite fille avec son grand-père. Une relation quotidienne faite de rires et de tendresse.



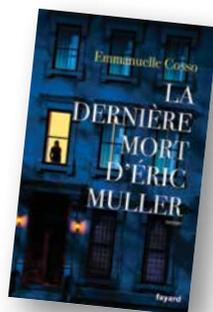
Vincent Lambert est mort Olivier Delaulne

Le récit de cette affaire est agréable et facile à lire, à la fois factuel et romancé, mélangeant des faits réels et une vraie histoire qui nous plongent dans un débat de société.



À prendre ou à laisser Lionel Shriver

Faut-il passer un pacte commun pour décider qu'à 80 ans la vie doit s'arrêter avant qu'une maladie invalidante ne nous surprenne ? Alors même qu'à un âge avancé tout resterait peut-être encore possible...

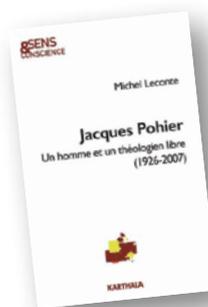


La dernière mort d'Éric Muller Emmanuelle Cosso

Ce livre se dévore quasiment d'une traite tant on veut découvrir la vérité sur le mystère entourant la vie d'Éric Muller et de sa femme Christine.

La Petite Bonne Bérénice Pichat

Cette littérature qui vous happe et que vous ne lâchez que lorsque le point final stoppe, presque brutalement, dans le monde des années 30 où l'auteur a voulu vous entraîner.



Jacques Pohier. Un homme et un théologien libre (1926 - 2007)

Michel Leconte

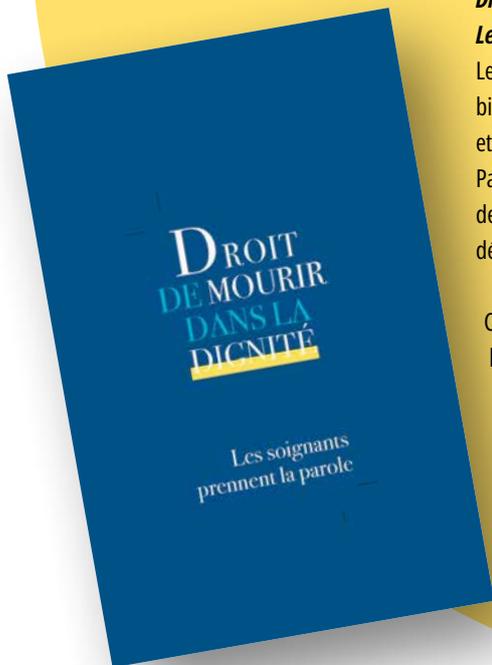
Jacques Pohier, théologien français hors des sentiers battus, quittera l'ordre des Dominicains suite à ses réflexions sur la nécessité de faire évoluer les fondements dogmatiques au sein de l'Église. Il se mariera avec Dominique, militante comme lui, et s'engagera pour le droit à l'euthanasie en France. Il présidera l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité de 1992 à 1995 après en avoir été le secrétaire général.

Je veux mourir

Jacques-Jean Save

L'auteur décrit l'histoire de Benjamin qui, suite à un grave AVC, souhaite en finir avec sa vie. Il désire que sa mort lui appartienne. Un voyage à Quiberon, avec sa compagne, sera son dernier voyage. Face à la mer.





Droit de mourir dans la dignité - Les soignants prennent la parole

Les soignants prennent ici la parole pour affirmer que l'aide à mourir est bien un soin, dès lors que la médecine ne peut plus guérir ou soulager et que les malades en ont exprimé le choix clair, réitéré et libre. Parce que la mort du patient n'est pas un échec médical mais l'aboutissement de nos vies, elle doit être vécue sereinement, avec la maîtrise de nos décisions, dans le respect des volontés et des consciences de chacun.

Ce livre, rédigé sous la coordination du Dr Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD, vient rappeler que les soins palliatifs et l'aide active à mourir sont les deux volets d'une même réponse fraternelle aux situations de fin de vie.

Ce livre, disponible uniquement au format liseuse, est consultable sur le site de l'ADMD, à la page des publications (Ressources/Guides/Publications). Il sera envoyé aux 577 députés et aux 348 sénateurs.



DOCUMENTAIRE

***Bon voyage* Karine Birgé**

« Elle avait 102 ans. C'était la fin de l'été 2018. Ma grand-mère a fait le choix de quitter la France pour venir mourir en Belgique. Le choix d'une mort « douce et facile » – euthanasia en grec. Je reviens sur ce qui a précédé son exil éphémère et mes souvenirs de cette difficile traversée. À partir des traces sonores que j'en ai gardées, je convoque un petit théâtre de poupées et d'objets, réunis mes proches, mes amis, le docteur Frankenstein et Chantal Goya, et retisse un monde autour de ma grand-mère partie dans une étrange quiétude. »



Un documentaire à voir lors des festivals de courts métrages.



FILMS

***On ira* Enya Baroux**



Marie, 80 ans, en a ras le bol de sa maladie. Elle a un plan : partir en Suisse pour mettre fin à ses jours. Mais au moment de l'annoncer à Bruno, son fils irresponsable, et Anna sa petite-fille en crise d'ado, elle panique et invente un énorme mensonge. Prétextant un mystérieux héritage à aller chercher dans une banque suisse, elle leur propose de faire un voyage tous ensemble. Complice involontaire de cette mascarade, Rudy, un aide-soignant tout juste rencontré la veille, va prendre le volant du vieux camping-car familial, et conduire cette famille dans un voyage inattendu.

Film soutenu par l'ADMD



LA CHAMBRE D'À CÔTÉ

Pedro Almodóvar

« Je crois que dire adieu à ce monde proprement et dignement est un droit fondamental de tout être humain »
Almodóvar.

Beau plaidoyer pour choisir sa fin de vie, servi avec magnificence.

UNE LIGNE D'INFORMATION,
D'ÉCOUTE ET D'ENTRAIDE

ADMD Écoute 01 48 00 04 92

Parce que l'ADMD ne peut pas être uniquement une association militante et qu'elle doit tenir compte des réalités de ses 79 000 adhérents, parfois âgés, parfois malades, elle met en œuvre une ligne gratuite d'écoute et d'entraide.

P rincipal accès à la solidarité et à l'entraide proposées par l'ADMD à ses adhérents et à leurs proches – mais aussi aux non-adhérents qui souhaitent simplement se renseigner ou qui se trouvent en situation difficile de fin de vie – l'ADMD Écoute est une permanence de bénévoles disponibles du lundi au vendredi, de 10 heures à 17 heures. L'aide à la compréhension de la loi et à la rédaction des directives anticipées, les conseils pour bien choisir sa personne de confiance, le soutien actif lors de situations de fin de vie mal ou non prises en charge par l'hôpital, la bienveillance parfois simplement, sont au cœur de l'activité et de l'engagement de nos bénévoles qui travaillent en étroite relation avec les médecins médiateurs et les infirmiers médiateurs de notre commission Soignants, avec les juristes médiateurs de notre commission juridique, ainsi qu'avec les représentants des usagers du système

de santé mandatés par l'ADMD. Tous ensemble, ils mettent en œuvre la solidarité et l'entraide que l'ADMD se doit d'offrir aux plus fragiles d'entre nous.

Pour joindre l'ADMD Écoute, vous pouvez appeler au 01 48 00 04 92 ou envoyer un mail à admd-ecoute@admd.net.

À certaines périodes, nos lignes téléphoniques peuvent être saturées. Vous devrez alors renouveler votre appel.

ADMD

130, rue Lafayette
75010 Paris

Services administratifs :

Tél. : 01 48 00 04 16

ADMD Écoute :

Tél. : 01 48 00 04 92

Fichier national

des directives anticipées :

Tél. : 01 48 00 09 89

Courriel : infos@admd.net

Sites : admd.net

prepareersafindevie.fr

Toujours plus d'informations

sur notre site admd.net

et sur les réseaux sociaux :



X, Instagram :

[admdfrance](#) et [jeunesadmd](#)

Facebook :

[admd.france](#) et [jeunesadmd](#)

Ce journal est édité par

l'Association pour le Droit de

Mourir dans la Dignité (ADMD).



Directeur de la publication :

Jonathan Denis

Responsable de la rédaction :

Philippe Lohéac

Coordnatrice de la rédaction :

Sandrine Arrault

Conception graphique :

Richard Cousin – yumyum.fr

Illustration de couverture :

Émilie Corbier

emilie-corbier.myportfolio.com

Impression :

Imprimerie Arlys

12, rue Gustave-Eiffel

95190 Goussainville

Tirage papier :

40000 exemplaires

Dépôt légal :

À parution

Bon à tirer le :

14 février 2025



ATTENTION, l'ADMD Écoute n'est pas un service d'urgence ni de soins palliatifs, mais une permanence d'accueil, d'écoute, d'informations et de conseils.



LA FIN DE VIE...

ET SI ON EN PARLAIT ?

**ASSOCIATION
POUR LE DROIT
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.**

01 48 00 04 92

Appel non surtaxé

Une ligne d'information, d'écoute et d'entraide